

> Médecins omnipraticiens rémunérés à honoraires fixes

Report automatique des jours de vacances cumulés

Dans le contexte d'urgence sanitaire annoncée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 en lien avec la pandémie causée par la COVID-19, nous reporterons automatiquement pour l'année de référence 2021-2022 les jours de vacances cumulés de tous les médecins rémunérés à honoraires fixes, et ce, peu importe le nombre. Aucune action n'est requise de votre part.

Si vous avez des jours de vacances cumulés qui excèdent le report permis de 10 jours et que vous désirez que ces jours vous soient payés, vous devez nous en informer par lettre avant le **12 avril 2021**. Vous pouvez transmettre la lettre par télécopieur au 418 643-7585. Sinon, par la poste à l'adresse suivante :

Service de l'application des ententes
Régie de l'assurance maladie du Québec
C. P. 6600
Québec (Québec) G1K 7T3

Les renseignements suivants doivent figurer dans la lettre, qui doit être dûment signée :

- le nom, le prénom et le numéro de professionnel;
- une mention à l'effet que la demande est liée à la situation de la COVID-19;
- les détails de la demande, selon les choix suivants :
 - de payer tous les jours de vacances dépassant le report permis (10 jours);
 - de payer un nombre précis de jours de vacances et de reporter le reste pour l'année de référence 2021-2022.

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)